

Mémoire du Syndicat des travailleuses et travailleurs
du Musée de la nation huronne-wendat - CSN

Consultation du Ministère de la
Culture et des Communications
sur le renouvellement de la
politique culturelle du Québec

Août 2016

PRÉSENTATION

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN, est un syndicat affilié à la Fédération nationale des communications – CSN et représente près d’une vingtaine de travailleurs du Musée Huron-Wendat.

En 2008, il y avait plus de 30 ans que les membres de la Nation Huronne-Wendat souhaitaient un musée, un endroit où notre histoire et notre patrimoine pourraient enfin être diffusés par des gens de notre Nation. Avec l’ouverture du Musée Huron-Wendat cette même année, ce rêve de raconter l’histoire des Hurons-Wendats par les Hurons-Wendats devenait réalité.

En août 2016, plus de 120 000 personnes avaient visité le musée de notre Nation. Pendant ces huit années, deux expositions permanentes et 18 expositions temporaires ont été présentées à l’intérieur tout comme à l’extérieur de nos murs. Parmi les expositions montées et produites par le Musée Huron-Wendat, plusieurs ont été empruntées par d’autres musées, faisant ainsi rayonner nos artistes, notre culture et notre savoir-faire en matière de muséologie des Premières Nations à un niveau national et international.

Des activités destinées autant aux groupes scolaires qu’au grand public ont été créées et animées, et ce, été comme hiver.

Ce n’est qu’une partie de ce que l’équipe du Musée Huron-Wendat a réalisé pendant nos huit ans d’ouverture. Fait exceptionnel dans notre communauté, cette équipe d’employés du musée est entièrement composée de gens de la Nation Wendat et de membres d’autres Premières Nations.

INTRODUCTION

Nous sommes heureux d'avoir l'opportunité de participer à cette grande consultation visant à renouveler la politique culturelle du Québec, qui n'avait pas été revue depuis 25 ans.

Notre mémoire se prononcera d'abord sur les huit principes qui sont proposés comme fondements sur lesquels s'appuiera la politique culturelle renouvelée.

Nous traiterons ensuite de deux, des sept grands thèmes proposés dans le cahier de consultation, préparé par le Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Nous concentrerons nos interventions sur les thèmes suivants :

Le développement culturel des nations autochtones

- Question 27 : Quelle devrait être la place du développement culturel autochtone dans la prochaine politique, en tenant compte du contexte propre aux Premières Nations et aux Inuits?
- Question 28 : Qu'est-ce qui pourrait contribuer à la professionnalisation des artistes, des organismes artistiques ou des entrepreneurs culturels autochtones? Comment favoriser leur intégration aux circuits de création, de production et de diffusion?
- Question 29 : Comment le gouvernement du Québec peut-il appuyer efficacement les communautés autochtones dans leurs efforts de réappropriation et de revitalisation des langues ancestrales?

La gouvernance et le financement

- Question 36 : Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?

HUIT GRANDS PRINCIPES

D'entrée de jeu, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN est en accord avec les grands principes proposés par le ministère, qui vont dans le sens de sa volonté d'œuvrer pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN salut particulièrement le fait que le principe de la « reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones » soit utilisé comme fondement sur lequel s'appuiera la politique culturelle renouvelée.

Toutefois, à ces principes devrait s'ajouter la valorisation des artistes et des travailleurs de la culture et la reconnaissance de la réalité particulière des Premières Nations. La politique culturelle doit favoriser l'obtention de conditions de travail fondées sur la reconnaissance du travail accompli par ses artisans.

Également, la recherche d'équité doit s'appliquer à chacune des institutions muséales et aux travailleuses et travailleurs qui y travaillent et qui composent le réseau muséal québécois. La recherche de cette équité passe par la création d'un *Conseil des Institutions Muséales du Québec* (CIMQ), formé majoritairement des membres du milieu, dont obligatoirement des représentants des travailleuses et des travailleurs et des Premières Nations, qui aura comme mandat, entre autres, de convenir d'un processus d'agrément, contenant des règles claires permettant de définir ce qu'est une institution muséale reconnue et quels sont les critères qui doivent être satisfaits pour que cette institution muséale soit soutenue financièrement.

Il nous semble actuellement inéquitable que le Musée Huron-Wendat ne soit pas reconnu, ni soutenu financièrement par le MMC, alors qu'il est reconnu par les autres institutions muséales, par ses visiteurs et par la communauté des Premières Nations, comme une institution muséale de première importance, pour la préservation et la diffusion de la culture Huronne-Wendat.

GRANDS THÈMES INSPIRÉS DES DÉFIS D'AUJOURD'HUI

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES NATIONS AUTOCHTONES

Question 27 : Quelle devrait être la place du développement culturel autochtone dans la prochaine politique, en tenant compte du contexte propre aux Premières Nations et aux Inuits ?

Considérant le caractère spécifique des Premières Nations dans le paysage culturel et l'histoire du Québec;

Considérant que les Premières Nations représentent plusieurs Nations souveraines au sein même du Québec;

Considérant le fait que chacune des Premières Nations possède une langue et une culture différente;

Considérant les besoins spécifiques au niveau culturel;

Considérant les politiques d'assimilation qui ont eu cours au Québec et au Canada durant des années et l'impact de ces politiques sur la perte de la culture des Premières nations;

Il est essentiel que les représentants des Premières Nations ne soient pas seulement consultés, mais qu'ils fassent partie intégrante du processus décisionnel lorsque vient le temps de choisir et de prioriser des projets à vocation historique ou culturelle.

Dans ce sens, nous croyons qu'un *Conseil des Institutions Muséales du Québec* (CIMQ) soit constitué et formé majoritairement des membres du milieu, dont obligatoirement des représentants des travailleuses et des travailleurs et des Premières Nations. L'un des mandats de ce Conseil sera de revoir le processus d'agrément et de reconnaissance des institutions.

Nous pensons que dans les programmes de soutien à la culture, certains doivent s'adresser spécifiquement aux institutions muséales et culturelles des Premières Nations. Ces programmes devraient être administrés par un Conseil des arts autochtones, formé d'au moins soixante-quinze pour cent (75 %) de représentants des Premières Nations.

Pour être éligibles à ces programmes, les institutions muséales et culturelles des Premières Nations devraient :

- Compter majoritairement des membres des Premières Nations dans leur Conseil d'administration;
- Être un organisme à but non lucratif;
- Avoir une politique favorisant prioritairement l'embauche de personnel issu des Premières Nations et le développement de ces ressources humaines;
- Avoir une politique sur la formation continue adaptée qui favorise l'autonomie, l'innovation et la prise en charge de nos institutions;
- Rendre publics leurs états financiers annuels vérifiés, le rapport des activités effectuées durant l'année et les projets à venir;
- Être ouvert au moins quarante (40) semaines par année;
- Avoir au moins trois (3) employés à temps plein;
- Pour les musées; avoir une politique de gestion des collections.

Le financement du réseau muséal incluant les programmes s'adressant spécifiquement aux institutions muséales et culturelles des Premières Nations doit être augmenté de manière à compenser son érosion causée par l'inflation et de façon à lui permettre une mise à niveau avec des ressources pluriannuelles, stables et indexées annuellement au coût de la vie.

Les musées autochtones jouent un rôle de premier plan dans la préservation et la diffusion de la culture autochtone, de l'histoire et des langues des premières nations. Le gouvernement provincial doit assurer un financement adéquat des institutions muséales autochtones et s'assurer que les sommes investies soient dédiées pour permettre d'augmenter les jours où les musées sont ouverts au public et pour la création d'expositions et d'événements qui permettront la diffusion et la promotion, par les institutions muséales, de la culture, de l'histoire et de la langue des premières nations. Ces activités peuvent avoir lieu au musée ou être présentées dans la communauté à l'extérieur des institutions muséales. (Exemple : Atelier dans les écoles, camp de jour, événements dans les résidences pour personnes âgées et dans les hôpitaux.)

Les activités culturelles ou historiques doivent également permettre de faire connaître la culture et l'histoire des Premières Nations à l'extérieur de la communauté ainsi qu'à l'international.

Question 28 : Qu'est-ce qui pourrait contribuer à la professionnalisation des artistes, des organismes artistiques ou des entrepreneurs culturels autochtones? Comment favoriser leur intégration aux circuits de création, de production et de diffusion?

Formation

Pour contribuer à la professionnalisation des artistes, des organismes artistiques ou des entrepreneurs autochtones, le ministère doit favoriser l'accès à la formation académique dans le domaine artistique, de la recherche, de l'histoire et de la gestion. Pour favoriser l'accès à la formation académique, on doit assouplir les critères d'admissibilité aux programmes et offrir un soutien financier à la formation.

Par exemple, le *Musée canadien de l'histoire* offre un programme de formation en pratiques muséales destiné aux Autochtones. Le programme a pour but d'aider les nations autochtones de partout au Canada à représenter leur histoire et leur culture de concert avec les institutions culturelles. Pour être admissibles à la formation, les candidats doivent détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent. Ceux qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires doivent démontrer qu'ils ont de l'expérience en interprétation culturelle ou des compétences dans un domaine connexe. Le *Musée canadien de l'histoire* assume les frais de déplacement, peu importe la région de provenance au Canada, et fournit la formation et les installations nécessaires pour le programme.

Nous pensons que le MCC devrait s'inspirer de ce type de programme pour donner accès à la formation aux membres des Premières Nations.

Le MCC doit également mettre en place des programmes favorisant la transmission des savoirs traditionnels par les porteurs de traditions.

Intégration aux circuits de création, de production et de diffusion

Nous pensons que la mise en place d'un Conseil des arts autochtones provincial permettrait de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil devrait administrer les programmes de soutien à la culture s'adressant aux artistes et aux institutions muséales et culturelles des Premières Nations. Il devrait également accroître l'intérêt du public envers l'histoire, la culture et les arts autochtones qu'ils soient traditionnels ou contemporains, grâce à des activités de communication, de recherches et de promotion.

Le processus d'adhésion aux programmes de soutien doit être simple et tenir compte du fait que le français ou l'anglais n'est souvent pas la langue maternelle des membres des Premières Nations. Il faudrait qu'une aide soit disponible pour soutenir les demandeurs à comprendre les différents programmes disponibles qui s'offrent à eux et à remplir les différents documents s'y rattachant.

Question 29 : Comment le gouvernement du Québec peut-il appuyer efficacement les communautés autochtones dans leurs efforts de réappropriation et de revitalisation des langues ancestrales ?

Depuis plusieurs décennies, les Hurons-Wendat reconnaissent l'importance de l'enseignement de leur langue ancestrale. Malheureusement, plusieurs facteurs sociaux, géographiques et historiques ont fait en sorte que la langue wendat ne se parle presque plus depuis au moins un siècle.

Pour parvenir à faire revivre la langue wendat, il est nécessaire de reconstruire les structures phonologiques, morphosyntaxiques et sémantiques de celle-ci, en analysant les documents historiques disponibles.

Il faut aussi élaborer des programmes de formation et des outils pédagogiques (grammaires, lexiques, fascicules scolaires) pour permettre l'apprentissage de cette langue par les enfants (niveaux préscolaire et primaire) et les adultes de Wendake.

Les enseignants de Wendake doivent être formés pour être capables de transmettre et enseigner la langue wendat dans leur communauté.

Le MCC doit soutenir les organismes qui travaillent pour la revitalisation et l'enseignement de la langue wendat, par exemple, le *Centre de la formation de la main-d'œuvre Huron-Wendat* (CDFM), qui offre des cours de langue wendat à l'école primaire Watha et à la population générale de Wendake.

Le MCC, par le biais du *Conseil des arts autochtones* devrait également soutenir des projets d'expositions permettant la diffusion et la connaissance de la langue wendat.

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT

Question 36 : Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer?

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN presse le MCC de rendre plus équitable le *Programme d'aide au fonctionnement pour les institutions muséales* (PAFIM), dont l'accès est toujours réservé aux institutions qui ont été reconnues avant 2000 et établi sur des engagements historiques et non pas sur les fonctions muséales ou sur la performance des institutions. Le Musée Huron-Wendat n'est pas reconnu par le MCC, il n'est donc pas soutenu financièrement et ne peut bénéficier du PAFIM.

Le MCC a annoncé l'automne dernier qu'une dizaine d'institutions muséales avaient été ajoutées à la liste des institutions muséales qui ont accès au PAFIM. En août 2016, le MCC annonce que six institutions muséales supplémentaires auront aussi droit au PAFIM, mais l'enveloppe globale de 17M\$ du PAFIM n'a toujours pas été augmentée, et ce, depuis 10 ans. Le tableau suivant, produit par le Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal québécois, à la page 42 de son rapport, illustre que le fait que l'enveloppe effective du PAFIM ne soit pas indexée représentait pour l'année 2013-2014 une diminution de plus de 2M\$ des sommes versées aux institutions muséales qui bénéficient du PAFIM.

Année financière	Enveloppe effective du PAFIM (\$)	IPC Québec	Enveloppe initiale du PAFIM Indexée selon l'IPC Québec	Écart \$
2006-2007	17 553 728	-	-	-
2007-2008	17 801 448	1,6 %	17 834 587	33 139
2008-2009	17 286 642	2,1 %	18 209 113	922 471
2009-2010	17 462 129	0,6 %	18 318 368	856 239
2010-2011	17 168 261	1,2 %	18 538 189	1 369 928
2011-2012	17 743 304	3,0 %	19 094 334	1 351 030
2012-2013	17 445 550	2,1 %	19 495 315	2 049 765
2013-2014	-	0,7 %	19 631 783	2 078 055

La non-indexation des sommes versées par le PAFIM et l'ajout de nouvelles institutions muséales qui bénéficieront du PAFIM, auront pour effets que les sommes versées pour chacune des institutions muséales ayant accès au PAFIM seront diminuée d'autant.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN, considère qu'il y a urgence d'agir, en injectant au minimum les sommes pour rattraper l'érosion causée par l'inflation et de prévoir une hausse réelle d'au moins 20 %.

Nous pensons que le MCC ne peut plus continuer en procédant à la pièce pour déterminer qui peut avoir accès au PAFIM. Des critères clairs et objectifs doivent être établis pour déterminer si une institution muséale est reconnue et si elle doit être soutenue. Pour ce faire, nous pensons, comme nous l'avons indiqué précédemment, qu'un *Conseil des Institutions Muséales du Québec* (CIMQ) doit être constitué et qu'il

soit majoritairement composé des membres du milieu, dont obligatoirement des représentants des travailleuses et des travailleurs et des Premières nations.

Nous pensons également que dans les programmes de soutien à la culture, certains doivent s'adresser spécifiquement aux institutions muséales et culturelles des Premières Nations et qu'ils devraient être administrés par un Conseil des arts autochtones.

CONCLUSION

Il est primordial que le gouvernement offre un soutien financier adéquat au Musée Huron-Wendat, car il souffre d'un grand manque de financement qui affecte actuellement sa capacité de respecter sa mission et qui pourrait compromettre sa survie. Le musée a été fermé l'année dernière, faute de financement, d'octobre 2015 à juin 2016 et la majorité des travailleuses et travailleurs ont été mis à pied. Le musée était alors ouvert seulement que sur réservation pour les groupes. La direction nous indique que le musée devrait fermer, de nouveau, en octobre faute de financement.

L'un des mandats du Musée Huron-Wendat est de conserver et de travailler au rapatriement des collections Huronne-Wendat à Wendake. Compte-tenu de la situation actuelle, c'est tout le contraire qui risque de se produire. Les objets prêtés par d'autres musées ainsi que les collections de la Nation Huronne-Wendat sont-ils toujours en sécurité lorsqu'il n'y a personne pour en prendre soin? Les musées prêteurs (tels le Musée de la civilisation, le Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée canadien de l'histoire) viendront-ils récupérer leurs objets et refuseront-ils de nouveaux prêts si la situation va en se dégradant? Ces prêts représentent environ 40 % des objets exposés dans les vitrines de l'exposition permanente. Que se passera-t-il avec les collections de la Nation, s'il n'y a personne pour s'en occuper?

L'une des forces du Musée Huron-Wendat est la qualité des produits et services qu'il offre aux visiteurs. Avec ces fermetures, nous craignons de perdre notre crédibilité auprès de nos collaborateurs artistiques et muséaux. Nous risquons de perdre également l'expertise d'employés dont l'expérience est difficilement remplaçable.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la nation huronne-wendat-CSN souhaite que les commentaires et recommandations qu'il présente enrichissent le processus de consultation et remercie le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) de lui avoir donné l'occasion de présenter ses commentaires et recommandations dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle québécoise.

Si le MCC souhaite obtenir des informations additionnelles, il nous fera plaisir d'y donner suite.